

Date : **20 JUIN 2018****Monsieur Gilbert GALÉRON****7, rue Gaston RAMON****29200 BREST**

N/Réf. : DDO/DMOA/DGB – D – 2018 - 2067

**OBJET : Harmonisation des données de la carte Vitale**

Monsieur,

Par le courrier que vous nous avez adressé en date du 15 mars, vous souhaitiez connaître la procédure à utiliser pour faire établir des cartes Vitale portant un état civil accentué.

Pour cela, il suffira à vos adhérents de prendre contact avec leur CPAM à partir de mi-septembre, en adressant à celle-ci une demande de prise en compte de modification d'état civil, accompagnée d'une pièce justificative d'identité (liste ci-dessous).

La CPAM enregistrera cette modification, qui déclenchera automatiquement l'envoi du courrier de demande des pièces nécessaires à la délivrance de la carte Vitale, auquel vos adhérents devront répondre en transmettant une photographie récente et la copie d'une pièce d'identité.

Pour un membre de l'association ayant déjà fait modifier son nom auprès de l'INSEE, la procédure de fabrication de carte sera réalisée sous les délais habituels.

Par contre, si le nom n'est pas encore modifié auprès de l'INSEE, le délai sera plus long, la caisse devant déclencher une procédure de demande de modification auprès de cet Institut.

J'attire votre attention sur le fait que le courrier de demande des pièces nécessaires à l'établissement de la carte Vitale ne mentionnera pas les caractères accentués. Toutefois, la carte, elle, sera bien produite porteuse de ces caractères.

Pièces justificatives d'identité qui seront acceptées, liste pouvant être soumise à révision d'ici la mise en application :

- livret de famille à jour,
- carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité,
- carte d'ancien combattant,
- carte d'invalidé de guerre,
- carte d'invalidé civil,
- extrait ou copie d'acte de naissance.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**Le Directeur Délégué aux Opérations**



Pierre PEIX